

**LE JOUR, 1945**  
**11 JANVIER 1945**

### **D'UN MINISTÈRE À L'AUTRE**

Le ministère Karamé reçoit un accueil favorable. En ce qui concerne personnellement le Chef du nouveau Gouvernement, il faut reconnaître que dans une large mesure il soutient parlementairement l'édifice. Le tempérament de l'homme et la qualité du citoyen appellent manifestement le respect ; et l'ensemble du Cabinet atteste le concours d'un nombre suffisant de bonnes volontés.

On ne fait pas au Liban le ministère qu'on veut. On ne peut pas en effet sortir librement d'une confession pour choisir dans une autre. L'heure des tolérances n'est pas encore venue; elle viendra. Si donc pour une raison ou pour une autre, (circonstances ou manœuvre), l'homme le plus indiqué se dérobe, le choix à l'intérieur de la Chambre, cesse souvent d'être un choix.

L'heure viendra aussi où des ministres pourront plus facilement être pris en dehors de l'Assemblée. Il n'est pas raisonnable que tout ce que ce pays possède de compétences soit exclu par la cinquantaine de citoyens élus suivant la règle de la représentation confessionnelle.

L'idéal, (un idéal provisoire) c'est que, leur garantie, les confessions la limitent à la composition proportionnelle de la Chambre des Députés, et que la Chambre admette désormais une certaine élasticité dans la composition des Gouvernements.

Pour en revenir au ministère Karamé, sa tâche sur le plan de la politique étrangère, se soude à celle du ministère qui l'a précédé. C'est d'ailleurs l'occasion de rendre, une fois de plus au Gouvernement de M. Riad Solh l'hommage solennel qu'il mérite. En fait de politique extérieure on ne pouvait faire davantage et mieux ; là-dessus, tout le monde est d'accord. Un travail magnifique a été fait et le Liban n'oubliera pas ceux qui l'ont fait. Ce Gouvernement marquera dans notre histoire comme celui de l'indépendance. La seule remarque, c'est que les Congrès et les Commissions de l'avenir, il faudra toujours préparer minutieusement leurs travaux de façon à éviter les improvisations.

La grande tâche du nouveau ministère, c'est dans la politique intérieure qu'elle annonce, et surtout au sens restreint de l'administration.

M. Abdul-Hamid Karamé a déjà fait des déclarations qui respirent la santé ; il a annoncé en termes précis des choses précises ; il a parlé des fonctionnaires et de leurs fonctions, de leurs attributions et de leurs responsabilités ; des droits des citoyens et de leurs devoirs, de l'obéissance aux lois, en bref d'une administration moins dispersée, équitable, expéditive, et d'une police moins débonnaire de l'Etat et de la Cité.

C'est un langage qu'on avait entendu déjà, mais pas avec cet esprit de décision, cette fermeté.

Nous connaissons M. Abdul Hamid Karamé comme un homme à la fois expérimenté et courageux ; personne ne conteste ses intentions droites, personne ne met en doute son civisme ; il agira certainement avec prudence mais sans pour cela que la prudence nuise à l'action.

Nous lui faisons confiance ainsi qu'à ses collaborateurs, avec la certitude qu'il servira le Liban, comme a le devoir de le servir tout Libanais intégral ; avec la certitude aussi que dans les limites connues, nos relations avec les pays arabes comme avec les Nations-Unies qui font la guerre, nos relations avec l'Occident seront toujours conformes à ce critère permanent : l'intérêt du Liban.